

Service Départemental de l'École Inclusive

Affaire suivie par Frédérique FALCO

Inspectrice Education nationale ASH

Tél : 05.67.76.58.59

Mél : 0811060m@ac-toulouse.fr

69 avenue Maréchal Foch 81013 Albi

cedex 09

Albi, le 13/01/26

La Directrice académique des services de l'éducation

nationale du Tarn

A

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation
nationale

Mesdames et messieurs les directeurs d'école

Mesdames et messieurs les enseignants

S/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation
nationale,

Mesdames les directrices de CIO

Objet : Note d'information relative au déploiement des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) dans le Tarn

Textes de référence :

Circulaire du 1-9-2025 relative au déploiement des pôles d'appui à la scolarité

Sommaire :

- 1- Enjeux du Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS)
- 2- Périmètre et implantation du Pôle d'Appui à la Scolarité [pour la rentrée 2025](#)
- 3- Pilotage du PIAL au niveau local
- 4- Modalités de fonctionnement et procédures du Pôle d'Appui à la Scolarité
 - 4.1- L'équipe du Pôle d'Appui à la Scolarité
 - 4.2- Rôle du coordonnateur PAS
 - 4.3- Le fonctionnement
 - 4.3.1- Procédure de demande au PAS
 - 4.3.2- Opérationnalisation par un plan d'action
- 5- Communication

1/ Enjeux du Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS)

La création des Pôles d'Appui à la Scolarité est une mesure issue des recommandations de la Conférence Nationale du Handicap (CNH) d'avril 2023. Afin d'améliorer la qualité et la pertinence des mesures d'accessibilité et de compensation proposées aux élèves, la CNH confie la responsabilité de la réponse de premier niveau à une action collaborative entre l'éducation nationale et le médico-social.

Dans ce contexte, le PAS est une nouvelle modalité d'accompagnement proposée aux responsables légaux et tous les acteurs de la communauté éducative. De la maternelle au lycée, il s'agira pour le PAS de proposer des réponses rapidement opérationnelles pour accessibiliser l'école en réponse aux élèves à besoins éducatifs particuliers, sans qu'une notification préalable de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) ne soit nécessaire.

2 / Périmètre et implantation du Pôle d'Appui à la Scolarité

Deux PAS sont déployés à la rentrée 2025 dans le département du Tarn en vue d'une extension à la rentrée 2026 et une généralisation à la rentrée 2027. Ils sont implantés au collège Louis Pasteur pour le PAS de Graulhet et au collège Victor Hugo pour le PAS de Carmaux.

Les deux partenaires du médico-social, l'AGAPEI 81 et l'APAJH du Tarn, en appui des PAS, sont responsables de la gestion des personnels du secteur médico-social rattachés au PAS et des équipes mobiles d'appui à la scolarité (EMAS) intervenant en lien.

		PAS de Graulhet			PAS de Carmaux		
		Type	Nom	Commune	Type	Nom	Commune
Etablissements	Collège	Louis Pasteur	Graulhet	Collège	Victor Hugo	Carmaux	
	LPO	Pémille	Graulhet	LPO	Augustin Malroux	Blaye-les-mines	
Ecoles	Elémentaire	Victor Hugo		Primaire	RPI	Blaye-les-mines	
	Maternelle	Gambetta	Graulhet	Primaire	Augustin Malroux	Blaye-les-mines	
	Primaire	Moulayrès	Moulayrès	Primaire	Monestiés	Monestiés	
	Primaire	Busque	Busque	Primaire	Le Garric	Le Garric	
	Primaire	Lasgraisnes	Lasgraisnes	Primaire	Mirandol Bourgnounac	Mirandol Bourgnounac	
	Primaire	Crins	Graulhet	Primaire	Pampelonne	Pampelonne	
	Primaire	Jeanne d'Arc	Graulhet	Maternelle	Saint Benoît de Carmaux	Saint Benoît de Carmaux	
	Primaire	En Gach	Graulhet	Elémentaire	Saint Benoît de Carmaux	Saint Benoît de Carmaux	
	Primaire	L'Albertarié	Graulhet	Primaire	Tanus	Tanus	
	Primaire	Jean-Louis Etienne	Briatexte	Maternelle	Jean-Baptiste Calvignac	Carmaux	
	Primaire	Labessière Candeil	abessière Candeil	Elémentaire	Jean-Baptiste Calvignac	Carmaux	
	Primaire	Saint-Joseph	Briatexte	Maternelle	Jean Jaurès	Carmaux	
				Elémentaire	Jean Jaurès	Carmaux	
				Maternelle	Jean Moulin	Carmaux	
				Maternelle	Jean Moulin	Carmaux	
				Primaire	La Croix Haute	Carmaux	
			Primaire	Rosières	Rosières		
			Primaire	Saint Jean de Marcel	Saint Jean de Marcel		
			Primaire	Sainte gemme	Sainte gemme		

3/ Pilotage du PIAL au niveau local

Le pôle d'appui à la scolarité est supervisé par des copilotes :

- l'IEN en charge d'une circonscription du 1er degré (IEN CCPD),
- le chef d'établissement du secteur concerné,
- le responsable de l'AGAPEI 81 pour le PAS de Carmaux et de l'APAJH du Tarn pour le PAS de Graulhet.

Sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH, le coordonnateur PAS est l'interlocuteur privilégié des copilotes et des représentants légaux. En outre, des réunions régulières, en présentiel ou en distanciel, sont organisées entre les copilotes du PAS selon une périodicité définie localement et cela autant que de besoin.

L'équipe du PAS propose un plan d'action prenant appui sur le LPI. C'est pourquoi il doit être impérativement renseigné par l'équipe pédagogique.

4/ Modalités de fonctionnement et procédures du Pôle d'Appui à la Scolarité

4.1 L'équipe du Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS)

Le pôle d'appui à la scolarité est le point d'entrée des demandes émanant des responsables légaux et des acteurs de la communauté éducative. Le coordonnateur PAS soumettra ensuite ces demandes aux pilotes (IEN, chef d'établissement et directeur de l'établissement médico-social). Le PAS s'inscrit au sein d'une équipe pluricatégorielle avec des regards croisés éducation nationale et équipe médico-sociale.

L'équipe permanente du PAS dans les collèges se compose

- d'un coordonnateur PAS, personnel de l'éducation nationale
- d'un éducateur spécialisé, personnel du médico-social,
- d'un AESH référent,

L'équipe élargie du PAS regroupe

- un plateau technique de l'EMAS
- tous les personnels concourant à l'aide, à l'accompagnement et au soin, qu'ils relèvent du scolaire, de l'éducatif, du sanitaire, du paramédical ou du médico-social (ressources multiples) (Cf. BO n°33 du 4 septembre 2025)

4. 2 Rôle du coordonnateur PAS

Le coordonnateur PAS :

- récolte l'information de ce qui a déjà été mis en oeuvre,
- analyse la situation de manière systémique avec l'appui de l'éducateur et de l'AESH référent,
- réajuste et si besoin coordonne les réponses déjà déployées,
- peut concevoir, proposer et mettre en oeuvre un plan d'action en réponse aux besoins spécifiques de l'élève pour lequel il est sollicité : accompagnement pédagogique et éducatif et accompagnement des représentants légaux vers des structures et professionnels plus adaptés si besoin.

4. 3 Le fonctionnement

Procédure de demande au PAS

Les représentants légaux et les professionnels de l'école ou l'établissement scolaire peuvent saisir le PAS par l'intermédiaire des fiches de saisine (annexe 2). En premier lieu, le coordonnateur du PAS veille à prendre l'attache de l'IEN et du directeur d'école pour les saisines relevant du 1er degré et du chef d'établissement pour celles relevant du 2nd degré.

Expertise du besoin et mise en oeuvre d'un plan d'action dans le respect des circuits hiérarchiques

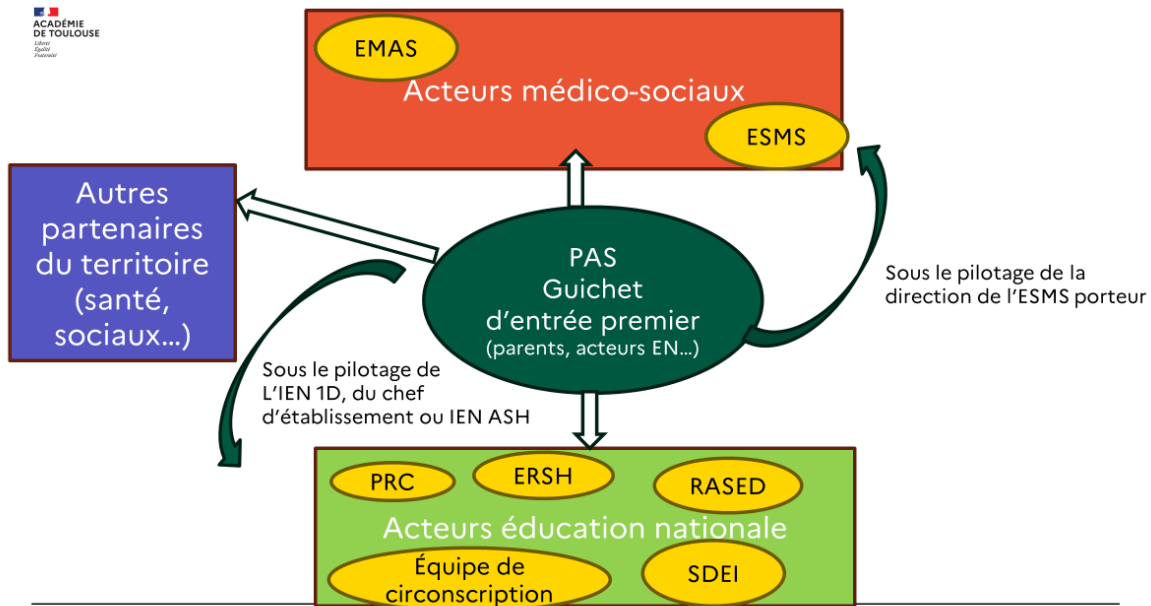
Le coordonnateur PAS sollicite ensuite les professionnels qui peuvent être amenés à conduire des temps d'observation en classe sur temps scolaire ou périscolaire.

À partir de cette expertise, une proposition de réponse de premier niveau est adressée aux représentants légaux. La proposition de réponse et son acceptation par la famille sont communiquées à l'école ou à l'établissement scolaire et inscrits dans le LPI de l'élève.

Le plan d'action peut prévoir une intervention directe ou indirecte auprès de l'élève (analyse de la situation avec des recommandations pédagogiques, coordination des différents acteurs, intervention en classe de l'éducateur ou autre professionnel, temps entre le professionnel et l'élève, sur le temps de classe ou sur le temps périscolaire...). Dans tous les cas, le directeur de l'école ou le chef d'établissement concerné et les représentants légaux sont informés par le coordonnateur PAS de ces interventions.

Les professionnels sollicités par le PAS interviennent dans le respect du règlement intérieur de l'établissement scolaire.

Dans tous les cas, le PAS ne se substitue pas aux équipes pédagogiques des écoles et établissements scolaires, en charge de la première réponse pédagogique aux besoins des élèves dans leur classe. La proposition et mise en oeuvre d'un PPRE ou d'un PAP demeurent des outils à disposition de l'équipe enseignante pour répondre aux besoins des EBEP. De même, il ne remplace pas les dispositifs d'aide existants.



5

Au sein de l'éducation nationale, peuvent être mobilisés par le coordonnateur du PAS, dans le respect des circuits hiérarchiques (IEN 1D, IEN ASH, chef d'établissement en fonction des acteurs concernés) : les équipes pédagogiques, les enseignants des RASED, les AESH référents, les enseignants référents pour la scolarisation des élèves en situation de handicap, les membres de l'équipe de circonscription ou du service départemental de l'École inclusive, les assistants d'éducation (AED), les psychologues de l'éducation nationale, les personnels de santé scolaire.

Au sein du secteur médico-social, peuvent être mobilisés, sous couvert du directeur de l'ESMS porteur des emplois dédiés au PAS et à l'EMAS : l'éducateur spécialisé dédié à chaque PAS, l'équipe médico-sociale d'appui à la scolarisation (EMAS) ou les professionnels libéraux (orthophoniste, psychomotricien, ergothérapeute, infirmier, éducateur...) travaillant en partenariat avec l'EMAS.

5/ Communication

Afin d'assurer la plus large diffusion possible, une plaquette de présentation de chaque PAS (annexe 2) sera transmise aux représentants légaux et aux enseignants via l'ENT et Pronote, ou à défaut via le carnet de liaison de l'élève, à l'initiative du directeur sous couvert de l'inspecteur de circonscription ou du chef d'établissement. Ils sont invités à afficher les plaquettes de présentation en salle des professeurs. En outre, une présentation en conseil d'école ou d'administration pour le 2nd degré viendra compléter l'information faite aux enseignants et aux représentants légaux.

Ces plaquettes de présentation, ainsi que la fiche de saisine de chaque PAS (annexe 3) sont disponibles sur le site de la DSDEN, à partir du lien suivant : <https://www.ac-toulouse.fr/vie-et-parcours-des-eleves-dans-le-tarn-121682#summary-item-5>

Marie-Claire DUPRAT

Annexe 1 – Liste et contacts des 2 équipes PAS du département du Tarn

Annexe 2 (hors document) – Plaquette de présentation du PAS

Annexe 3 (hors document) – Fiche de saisine du PAS

Annexe 1 – Liste et contacts des 2 équipes PAS du département du Tarn

Equipe de Carmaux	
Coordonnatrice PAS	Sophie TUROWSKI 06 13 63 45 71 / pas81-carmaux@ac-toulouse.fr
Educatrice spécialisée	Sarah BOUSMAHA
AESH référentes	Sandrine JULIES – Anne FERRIER

Equipe de Graulhet	
Coordonnateur PAS	Mehdi ZEKRAOUI 06 46 00 27 00 / pas81-graulhet@ac-toulouse.fr
Educatrice spécialisée	Solène POISSON
AESH référente	Emilie JALADIEU